

Ville de SALEILLES



Projet Pédagogique 2022-2023

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ados(ALSH)

POINT-JEUNES

SOMMAIRE

La structure et périodes de fonctionnement.....	p 3
Horaires et fonctionnement.....	p 3
L'équipe d'animation.....	p 3
Equipe Mairie.....	p 3
Equipe Technique.....	p 3
Fonctionnement de l'équipe d'animation	p 3
Les besoins de l'enfant en fonction de l'âge.....	p 5
Cadre légal et pédagogique.....	p 9
Objectifs de la structure	p 10
Les moyens de la structure.....	p 11
Les partenaires.....	p 13
Règles de vie	p 13
Comportement, conflits, sanctions	p 14
Sorties : Organisation et règles de sécurité.....	p 15
Règles de sécurité sur le centre.....	p 15
Activités physiques et sportives.....	p 16
Appel d'Urgence.....	p 17
Petits Soins.....	p 18
Accès des Enfants et des Jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps.....	p 18
Protocole sanitaire suite au COVID 19 mis en place sur la structure.....	p 19

STRUCTURE ET PÉRIODES DE FONCTIONNEMENT

Le POINT-JEUNES de la commune de SALEILLES accueille les enfants de 11 à 17 ans domiciliés à SALEILLES au sein du bâtiment dénommé « Maison de la jeunesse et des associations » situé au 37, rue Jean Bouin (66280-Saleilles).

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU POINT JEUNES

HORAIRES SCOLAIRES :

17H00 - 18H30 : LUNDI- JEUDI-

14H -18H00 : MERCREDI

HORAIRES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES :

9H-12H ET 14H-18H : DU LUNDI AU VENDREDI

FERMETURE : JOURS FERIES ET SAMEDI (ouverture exceptionnelle possible lors de certaines manifestations)

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Nom-Prénom	POINT JEUNES	Qualification	
Sébastien BLED	×	BPJEPS APT BPJEPS LTP + module direction	
Nathalie ZENATI	×	BPJEPS LTP + module direction	
Animateur diplômé	×	BAFA ou formation BPJEPS	

ÉQUIPE MAIRIE

- . Maire : M. François RALLO - Tel : 04 68 37 70 70
- . Directeur Général des Services : M. Frédéric JUANOLA - Tel : 04 68 37 70 75
- . Directeur Services Techniques : M. Christophe CHARPEIL - Tel : 06 12 22 34 91
- . Bureau Ressources Humaines (BRH) : Sonia HAMADI-RICHARD et Alexis RAYNAUD - Tel : 04 68 37 70 83
- . Comptabilité : Valérie CIBOULET-NOGUES - Tel : 04 68 37 70 73

ÉQUIPE TECHNIQUE

M. Christophe CHARPEIL (Tel : 06 12 22 34 91), Directeur des Services Techniques, assisté de M. Jean IBANEZ (Tel : 07 71 43 65 96).

FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION

L'attitude attendue :

- *Ce que l'on veut voir :*
- Avec tous (équipe, enfants, familles, partenaires) : un langage et une tenue correcte à tout moment, du respect et de la tolérance.
- Avec l'équipe (mairie, animation, services techniques, enseignants) : une cohésion d'équipe, de la collaboration, de l'entraide, de l'enrichissement mutuel, de la franchise.
- Avec les enfants : de la bienveillance, de la patience, du calme et de l'autorité.

- Ce que l'on ne veut pas voir :

-Avec tous (équipe, enfants, familles, partenaires) : un langage, des attitudes inappropriées, des propos qui sortent du cadre professionnel, qui portent atteinte à l'obligation de réserve et de discrétion des agents.

-Avec l'équipe (mairie, animation, services techniques, enseignants) : une absence de communication, de la moquerie, de l'hypocrisie, de l'intolérance, des retards ou des absences non-justifiées.

Avec les enfants : de la malveillance, de l'injustice, de l'énervement, et attitudes non professionnelles (défaut d'encadrement, de divulgation de la vie privée, copinage).

Les interdits absolus (pour protéger l'enfant et se protéger) : se trouver seul avec un enfant dans une pièce fermée, punir physiquement (maltraitance), harceler moralement ou sexuellement, échanger avec un enfant sur des réseaux sociaux ...

Organisation du travail :

Ponctualité, assiduité : en cas d'absence ou de retard, un justificatif devra être fourni. Pour des raisons évidentes, le directeur doit, dans ce cas, être prévenu au plus tôt et en premier lieu. L'animateur absent se chargera ensuite d'informer le BRH et de fournir tout justificatif utile.

Les réunions :

Elles sont obligatoires et font partie du temps de travail.

L'animateur sera prévenu au moins une semaine à l'avance de la date de la prochaine réunion et il devra apporter un justificatif en cas d'absence.

Entretiens individuels :

Chaque animateur sera convoqué une fois par an pour un entretien professionnel avec le responsable du service.

L'animateur ou le directeur peut solliciter un entretien individuel à tout moment pour toute raison qu'il juge utile.

LES BESOINS DE L'ENFANT EN FONCTION DE L'AGE

De 11 à 14 ans : Le pré-adolescent

ATTRIBUTS

- **Se cherche**
- **Influenable**
- Phénomène de groupe
- **Besoin d'appartenance**
- Fragilité seul / force du groupe
- **Puberté** /début de la sexualité
- Voix qui mue
- Se prennent pour des grands mais sont encore un peu petits
- **Différence fille / garçon**
- Changements physiques importants

AFFECTIFS

BESOINS ET INTERETS

- Amitié réelle
- Besoin d'appartenir à un groupe
- Référence à un modèle (conformisme, mode)
- Impact de la puberté sur le regard sur soi
- Besoin d'opposition

ATTITUDES DE L'ANIMATEUR

- Ne pas couvrir mais être à l'écoute
- Besoin d'attention, de reconnaissance
- Respecter et sécuriser

ACTIVITES POSSIBLES

- Responsabilisation dans les tâches de la vie quotidienne
- Jeux d'expression
- Jeux scéniques ; théâtralisation

INTELLECTUELS

- Moins intéressés par l'école, révolte
- Intérêt pour la science et les nouvelles technologies
- Intérêt pour les problèmes sociaux
- Ouverture sur le monde de manière générale

- Les responsabiliser
- Être en confiance, estime, considération
- Apporter des précisions et des techniques

- Activités d'expression, musique
- Activités créatives, photo
- Activités manuelles avec des techniques poussées et des outils spécifiques
- Utilisation des techniques audiovisuelles et informatique.

SOCIAUX

- Intérêt fermé
- Braver l'interdit
- Remettre en question
- Esprit de compétition
- Besoin de modèles sociaux et d'affiliation
- Apparition de liens privilégiés dans la bande : l'AMI

- Importance des temps libres et autogérés
- Cadre clair et précis
- Discuter et apporter des précisions
- Être un référent

- Jeux de société
- Jeux de réflexion et de logique
- Jeux de sports collectifs
- Activités individuelles

PHYSIQUES

- Voix qui mue
- Transformation importante du corps
- Maladresse due à l'accélération de la croissance
- Besoin de se dépenser
- Se fatigue vite

- Attentif à l'hygiène
- Gestion de la fatigue, calme et repos

- Jeux d'équipe et compétitions
- Activités physiques de pleine nature
- Jeux sportifs
- Jeux dénaturés

PSYCHOLOGIQUES

- Besoin d'autonomie et d'être sécurisé
- Être entouré, être écouté
- Besoin d'être responsabilisé et cadré
- Goût du risque et du défi
- Besoin de se retrouver
- Rentrer dans « leurs délires » tout en étant vigilant
- Valoriser et accompagner
- Être à l'écoute
- Attention influençable
- Activités autogérées
- Participation à certaines décisions / à la vie en collectivité
- Activités intégrées dans un imaginaire soigné

De 14 à 17 ans : L'adolescent

ATTRIBUTS

- Besoin de **responsabilité**
- Besoin d'**autonomie**
- La **confiance** et le **respect**
- La **sexualité**
- Les **interdits** et les règles de vie
- Les drogues
- Le complexe du homard (formule inventée par François Dolto pour représenter **la crise d'adolescence**)
- La place du groupe
- La place de la famille
- La société et l'image de l'adulte
- Les **valeurs** et l'**engagement** pour certaines causes

BESOINS ET INTERETS

- Liberté, Lunatique
- Agressivité, Influençable
- Recherche d'identité (+ piercing, tatouage)
- Troubles alimentaires (boulimie, anorexie, etc.)
- Autonomie

ATTITUDES DE L'ANIMATEUR

- Autonomie et indépendance dans un cadre sécurisant
- Disponibilité et écoute
- Attention aux changements d'humeur
- Savoir affirmer l'autorité en référence au cadre établi

ACTIVITES POSSIBLES

- Jeux d'expression
- Jeux scéniques
- Match d'improvisation

AFFECTIFS

INTELLECTUELS

- Culture générale
 - Différents parcours scolaires
 - Talent, passion
 - Dissertation / synthèse
 - Rapport avec le monde professionnel
 - Esprit critique et engagement
 - Constitution du noyau dur des valeurs
 - Cours de philosophie
 - Intérêt pour les nouvelles technologies
- Conseiller
 - Proposer des techniques
 - Prendre du recul
 - Développer leurs passions
 - Développer leur curiosité, leur culture générale
- Utilisation des techniques audiovisuelles et informatiques
 - Jeux de rôles
 - Activités d'exploration
 - Lecture, musique et activités créatives (confection d'objets personnels)
 - Soirée débat / discussion

SOCIAUX

- Sorties, Amis
 - Contradiction, Rébellion
 - Majorité sexuelle
 - Recensement
 - Conduite accompagnée, BSR
 - Émancipation, 1er boulot
 - Identification un groupe
 - BAFA
 - Relation à l'adulte (+ et -)
- Règles claires et précises
 - Responsabilisation
 - Veiller sur l'hygiène de vie (alimentation, sommeil)
 - Être vigilant aux changements d'humeur, aux contradictions
 - Attentif aux amours
- Participation à la prise de décision
 - Activités et projets collectifs
 - Leur confier la préparation d'une veillée
 - Sports collectifs
 - Jeux de coopération

PHYSIQUES

- Pilule et épilation
 - Besoin d'aventure
 - Puberté
 - Fatigue, changement
 - Connaissance de leurs limites
 - Meilleure gestion de l'effort, besoin de se sentir fort
- Gérer les risques
 - Participer et être le meneur
 - Temps de récupération et de repos
- Activités de pleine nature
 - Activités physiques
 - Jeux de sensations, test des limites
 - Jeux sportifs

- Besoins de repousser ses limites
- Complexes importants
- Goût du risque et du défi
- Canaliser et gérer les temps forts
- Gérer les risques
- Laisser prendre des
- Discussion et débats, jeux de réflexion sur des thèmes d'actualité
- Activités d'exploration
Le contenu de l'activité compte moins que la façon de la conduire

CADRE LEGAL ET PEDAGOGIQUE

Cadre légal :

Le Point-Jeunes est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales sous le numéro 0660294CL000122.

Dans le cadre d'accueil de mineurs, l'ensemble des activités est soumis à la réglementation Jeunesse et Sports.

Le règlement intérieur du Point-Jeunes définit un cadre de fonctionnement.

Cadre Pédagogique :

Le Projet Éducatif de Territoire de la ville de Saleilles oriente les animateurs sur une démarche pédagogique.

En voici les trois axes sur lesquels nous baserons notre projet :

Favoriser l'épanouissement de chaque enfant par :

- la pratique de loisirs éducatifs de qualité.
- une articulation pertinente entre les temps scolaires, de loisirs, de repos, de vacances.

Accompagner la socialisation de chaque enfant par :

- l'apprentissage de la vie en collectivité.
- une démarche solidaire et citoyenne.

Participer à l'enrichissement de chaque enfant par :

- la découverte de son environnement.
- la découverte de l'inconnu.

OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

Les objectifs opérationnels de la structure :

Proposer des activités riches et variées

- Sportives et Culturelles
- Séjours à thèmes
- Répondre aux attentes et aux besoins des jeunes qui fréquentent la structure
- Partenariat avec les associations locales et les artisans

Sensibiliser les jeunes à la vie en collectivité

- Mise en place des règles de vie avec les jeunes
- Mise en place de rencontres avec d'autres points jeunes
- Organisation de grands jeux
- Reconnaître et favoriser la diversité lutter contre toutes formes de discriminations
- Respecter les choix individuels
-

Amener le jeune à être responsable

- Rencontre inter générations
- Implication des jeunes dans le fonctionnement de la structure (acteurs des projets)
- Responsabiliser les jeunes à travers des actions et des projets
- Chantiers jeunes
- Soutenir les initiatives et mobiliser les publics
- Mettre en place des actions de prévention (alcool, harcèlement, drogue, conduite, sexualité...)

Développer la créativité et l'expression

- Activités sportives, manuelles et artistiques

Sensibiliser le jeune à l'environnement

- Découverte de la faune et la flore
- Mise en place de projet éco citoyen
- Recyclage des déchets

La structure doit répondre aux objectifs Enfance/Jeunesse de la ville.

Organisateur/financeur :

Répondre aux attentes de l'institution en termes de :

Partenariat

Implication citoyenne et solidaire

Organisation de manifestations et d'animations de la commune

Reconnaissance pour son implication financière.

Publics :

Besoins de socialisation

Besoins d'autonomie et responsabilisation

Besoins de communication et d'expression

Besoins de variété dans les activités proposées

Familles :

- Besoins d'actions éducatives fortes
- Besoins d'implication dans la vie communale
- Besoins de lien social avec les habitants de la commune
- Besoins d'action solidaire

LES MOYENS DE LA STRUCTURE

Les moyens humains

Un Directeur, Sébastien BLED, Titulaire d'un BPJEPS APT et d'un BPJEPS LTP avec UC de Direction et une Adjointe de direction, Nathalie ZENATI, Titulaire d'un BPJEPS LTP avec UC de Direction

Pour les vacances, un animateur diplômé supplémentaire, titulaire du BAFA au minimum ou BPJEPS en formation.

Des temps administratifs et de préparation sont prévus, pour l'organisation et la mise en place des projets et des activités,

La Point-Jeunes accueille des stagiaires durant les périodes de vacances scolaires dans le cadre du BAFA avec les Associations d'Éducation et en BPJEPS avec la DRAJES.

Les moyens financiers

- Le Point-Jeunes dispose d'un budget de fonctionnement annuel de 30 000 € TTC.

Ce budget de fonctionnement ne prend pas en compte la masse salariale.

La Ville de Saleilles a pour projet de signer, une Convention Territoriale Globale (CTG) ; elle a une convention d'objectifs et de financement entre la commune et la CAF des PO qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Celui-ci subventionne en partie le fonctionnement. Ce subventionnement et ses prestations impliquent la mise en place d'une grille de tarification suivant chaque activité proposée en fonction du Quotient Familial des familles (cf. Règlement intérieur du POINT-JEUNES).

Les moyens matériels

Le Point-Jeunes dispose d'une superficie de 180 m² et se compose de :

- Un hall d'accueil, c'est un lieu d'échanges informels entre les jeunes et les animateurs de la structure.
- Un bureau aménagé.
- Une coin jeux d'arcades.
- Un coin informatique équipée de postes indépendants possédant une connexion Internet haut débit.
- Un coin jeux de société.
- Une salle d'activités polyvalente, espace de travail en autonomie ou accompagnés (1 billard, 1 table de ping-pong, 2 Baby-Foot...)
- Un coin tisanderie (activités culinaires).
- Un coin commodités avec deux toilettes (Masculin/Féminin) et une toilette pour PMR.
- A proximité : la halle des sports couverte José Arrieta.

La Communication

La communication externe

La communication se fera via le site Internet de « La Ville de Saleilles » (<https://www.saleilles.fr>).

Elle sera également visible sur la future page Facebook dédié au Point-Jeunes.

Un programme concernant les activités pour les vacances scolaires sera relayé sur le site Internet de la Ville de Saleilles et sur la page Facebook du Point-Jeunes.

La communication interne

La communication interne sera basée sur les échanges entre les jeunes et l'équipe d'animation concernant les informations à propos de la structure (Vacances scolaires, Mercredis, Animations diverses...)

Elle se déroulera également à l'aide d'un programme qui sera mis à disposition des adolescents et des parents au sein du Point-Jeunes.

LES PARTENAIRES

Le Point-Jeunes s'inscrit dans une démarche partenariale avec les jeunes, les familles et l'ensemble des acteurs du réseau Jeunesse.

Les partenaires associatifs

- Les associations sportives ;
- Les associations culturelles et patrimoniales... ;
- Des associations spécialisées (Santé, Sécurité Routière, etc...).

Les partenaires institutionnels

- la Municipalité
- la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole »
- Les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRAJES)
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales (CAF)
- La Mission Locale Jeune (MLJ) emploi et formation
- Le Pôle Emploi
- Le Comité Départementale d'Éducation pour la Santé (CODES) et la Prévention Routière (Route 66)...
- Des institutions spéciales (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, etc...)

REGLES DE VIE

Ce que l'on appelle « Règles de vie » est l'ensemble des règles décidées pour et par un groupe d'individus partageant pour un laps de temps donné les mêmes lieux de vie ou les mêmes activités.

Elles ont pour bases des règles morales et légales énoncées notamment dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948).

Au sein du Point-Jeunes, elles doivent s'inclure dans un certain nombre de cadres (lois françaises, Droits de l'enfant, réglementation Jeunesse et Sports, règlement intérieur...).

Au sein de ce cadre, elles peuvent évoluer, se développer, s'adapter à des situations spécifiques rencontrées au Point-Jeunes.

Ces règles seront déterminées avec les adolescents à l'aide d'un échange entre eux et le personnel de la structure afin qu'ils se les approprient au mieux.

Comportement, conflits, sanctions

Attitude de l'adulte :

Elle doit être toujours bienveillante à l'égard des jeunes et correcte vis-à-vis des autres adultes. N'oublions pas que des attitudes calmes favorisent une ambiance calme. L'énervement des adultes se répercute immédiatement sur l'attitude et le bien-être du public. Rappelons également que le comportement et le langage tenus par les adultes doivent avoir valeur d'exemple : l'adulte suit les mêmes règles.

Attitude de l'adolescent :

L'adolescent devra avoir un langage correct et une attitude respectueuse envers les autres et envers les adultes. Il devra respecter les consignes formulées par les animateurs, prendre soin du matériel qui lui sera confié, ne pas perturber le bon fonctionnement des lieux où il sera accueilli. Les familles restent les principales responsables morales et légales de leur enfant et seront à ce titre tenues informées de son comportement.

Sanctions :

Que faire en cas de non-respect des règles ; quelle sanction ?

- Rappel du cadre : « Tu ne dois pas faire cela, car... »
- Sanction adaptée : reconnaître son erreur, présenter ses excuses ou réparer matériellement si cela est possible, mise à l'écart temporaire de l'activité.

- *Que faire en cas de refus systématique de se conformer aux règles ?*

Si l'adolescent est dangereux pour lui-même, les autres ou qu'il gêne régulièrement le bon fonctionnement des activités ou de la structure, l'exclusion est envisageable – après discussion avec le jeune, l'équipe d'encadrement, l'organisateur, les familles.

Conflits :

En cas de conflit, l'animateur tiendra le rôle de médiateur en :

- canalisant immédiatement une éventuelle violence verbale ou physique (séparer si besoin les intervenants pendant une durée à définir)
- analysant avec chaque personne l'origine du conflit.
- proposant ou imposant des moyens de résolution.
- discutant de l'attitude à avoir lors d'un prochain conflit de ce type.

Remarque : les conflits peuvent être prévenus lors des réunions et des temps d'activité où l'adulte, de par son expérience et sa vigilance, accompagne l'enfant dans son expérimentation des relations avec l'autre. Les conflits d'enfants sont liés particulièrement aux notions de respect, de partage, de confiance, d'amitié, d'équité : c'est sur cela que doit porter le discours de l'adulte en cas d'intervention.

SORTIES : ORGANISATION ET REGLES DE SECURITE

- Avant une sortie, l'animateur dresse la liste nominative des adolescents sur le document prévu à cet effet et l'insère à la page du jour dans le cahier de bord, il emporte les fiches d'inscription des jeunes.
- Il emporte de l'eau, une trousse à pharmacie contenant compresses, désinfectant, ciseaux, pansements, gants latex, ainsi que les trousseaux médicaux des enfants présentant un PAI, déclaration d'accident et éventuellement le goûter.
- Il rappelle l'équipement adapté à l'activité : casquettes, K-way, sac à dos ...
- Pendant la sortie, il compte régulièrement les adolescents.
- Au retour, il dépose immédiatement les fiches d'inscription, la trousse à pharmacie, celle des PAI ; il informe l'équipe des éventuels bobos ou problèmes rencontrés.

Dans la rue :

- 2 animateurs encadrent le rang : un à l'avant, l'autre à l'arrière.
- Pour les groupes supérieurs à 24 enfants, on constitue de préférence deux groupes.
- Faire barrage pour traverser la route (en amont de la circulation, des deux côtés), attention aux deux roues qui se fauillent. Les adolescents attendent le signal de l'animateur pour traverser.

Le bus :

- Compter systématiquement les jeunes à l'entrée et à la sortie du bus.
- Les adolescents doivent impérativement rester assis pendant tout le trajet et les adultes autant que possible.
- Lorsque le bus en est pourvu, le port de la ceinture est obligatoire.
- Les animateurs se répartissent dans le car et contrôlent l'accès aux sorties de secours.
- Penser à emmener le nécessaire pour les enfants malades en car (sacs plastiques, rouleau de « sopalin »).

RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR LE CENTRE

- L'animateur doit à tout moment avoir une vue générale sur le groupe d'adolescent dont il a la responsabilité.
- Dans le cas d'activités en autonomie des conditions bien précises seront établies avec le groupe concerné, l'animateur vient régulièrement contrôler. Le déroulement, le lieu et le matériel laissé à disposition ne doivent présenter aucun danger.
- A chaque temps d'activité, des règles de déplacement doivent être énoncées, les lieux autorisés définis. On ne court pas à l'intérieur.
- Le mobilier ne doit pas être détourné de son utilisation (on ne monte pas sur une table, on ne se balance pas sur sa chaise).
- Le matériel doit également faire l'objet de consignes : on ne se déplace pas avec une paire de ciseaux pointée vers l'avant, on est responsable de la trajectoire du ballon envoyé, on ne joue pas près des fenêtres avec un ballon, on n'utilise pas une corde à sauter comme un fouet ...

Dans tous les cas l'animateur doit prévenir les risques avec bon sens et faire respecter les consignes de sécurité avec fermeté. Ces consignes doivent être les mêmes pour chaque membre de l'équipe.

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Réglementation

-Les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique sans qualification sportive particulière.

-Les activités proposées sont couvertes par le contrat d'assurance en responsabilité civile de l'organisateur. Elles sont mises en œuvre sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur qui doivent fixer les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs.

-L'organisateur et les membres de l'équipe pédagogique organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens. Ces activités ne faisant pas l'objet d'une réglementation particulière doivent impérativement répondre aux critères suivants :

- être ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer ;
- être proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ;
- leur pratique ne doit pas être intensive ;
- ne pas être exclusives d'autres activités ;
- être accessibles à l'ensemble des membres du groupe ;
- être mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

-S'il s'agit d'activités de déplacement sur la voie publique (à pied, à vélo), elles doivent être organisées dans le respect du code de la route.

Organisation :

- Dans le cadre des accueils de mineurs, des ateliers sportifs peuvent être animés par des titulaires du BAFA, s'il s'agit d'ateliers à caractère ludique et de découverte, où la performance n'est pas recherchée.
- L'objectif de ces ateliers sera basé sur le développement de la relation à l'autre (pour les sports collectifs) et répondra à un besoin physiologique de l'adolescent.
- Elles pourront se pratiquer au sein du point ou sur les installations sportives de la commune (gymnase, stade...) ou d'une commune voisine dans le cadre de rencontres intercommunales.
- Pour y participer l'adolescent devra porter une tenue adaptée (pantalon ou short et chaussure de sport)
- La fiche sanitaire de chaque participant devra être consultée et ne devra pas présenter de contre-indication. Dans le cas d'un enfant asthmatique, par exemple, les conditions de cette pratique devront être discutées en détail avec les parents.
- Les règles de certains sports devront être aménagées : taille du terrain, temps de jeu, gestes à proscrire (plaquage au rugby par exemple).
- Dans tous les cas l'animateur agira avec l'accord du directeur de la structure après lui avoir présenté son projet.

Toute autre activité physique et sportive ne relevant pas du jeu ou du déplacement fait l'objet d'une réglementation et de conditions d'organisation particulières relevant de l'article R.227-13 du CASF

APPEL D'URGENCE

En cas d'incident grave ou au moindre doute ne pas hésiter à appeler même pour demander un simple conseil : Au SAMU des médecins assurent le standard et sont là pour réagir en fonction des informations qui leur sont données.

15 : SAMU

18 : POMPIERS

17 : POLICE

112 : numéro d'urgence regroupant ces 3 services

Lors d'un appel d'urgence donner toutes les informations suivantes :

- **votre identité ;**
- **la nature et la gravité de l'incident, le nombre, l'âge et le sexe de la/des victime/s ;**
- **si la victime possède un PAI ;**
- **le lieu exact où l'intervention doit être effectuée ;**
- **le numéro où le service peut vous rappeler ;**
- **à la fin de l'appel, demandez si vous pouvez raccrocher, vous pourriez avoir oublié des informations indispensables...**

PETITS SOINS

Cette fiche résume la conduite à tenir dans les cas courants que rencontrent les adolescents. Quel que soit le problème, on fait asseoir le jeune, on le rassure et on lui dit qu'on va s'occuper de lui. Un soin n'est pas forcément le recours à un produit mais l'attention que l'on porte au mal du jeune (sécurité affective). On explique toujours ce que l'on fait et pourquoi.

- **L'égratignure, la petite coupure** : enfiler des gants en latex, nettoyer la plaie en tamponnant une compresse enduite de désinfectant. Panser si la plaie est située à un endroit exposé aux frottements.
- **Le coup, la bosse** : maintenir pendant 5 à 10 minutes une poche de glace entourée si possible d'un chiffon propre.
- **La « poussière » dans l'œil** : faire asseoir, tête en arrière, appliquer quelques gouttes de sérum physiologique (si l'enfant ne parvient pas à garder l'œil ouvert tirer délicatement la paupière inférieure ou appliquer abondamment dans le coin de l'œil)
- **Le mal de ventre** : mettre l'adolescent au repos. Lui demander quand son dernier repas a été pris, s'il est allé aux toilettes, depuis quand il a mal. Prendre la température. Si après quelques minutes au repos se plaint toujours, prévenir le directeur, appeler les parents.
- **Le mal de tête** : mettre l'enfant au repos. Lui demander depuis quand il a mal. Lui proposer de boire. Prendre la température. Si après quelques minutes au repos il se plaint toujours, prévenir le directeur, appeler les parents.
- **Le saignement de nez** : mettre le jeune au repos, assis, tête penchée **en avant**, lui demander de se boucher les narines avec les doigts. Enfiler des gants en latex Nettoyer le sang qui a coulé avec une compresse imbibée d'eau. Au bout de 5 minutes, vérifier que le saignement s'est arrêté. Laisser l'enfant au repos encore 10 minutes en lui expliquant qu'il ne doit pas courir pendant quelque temps pour que le sang ne coule pas à nouveau.

Dans les cas plus graves ou d'urgence, faire appel à un animateur titulaire du PSC1 pour effectuer les gestes de premiers secours.

Prévenir le directeur de la structure, alerter si nécessaire les secours (SAMU, Pompiers) au : 15, 18 ou 112.

L'Accès des Enfants et des Jeunes atteints de troubles de la Santé ou de Handicaps

CAS D'UN ENFANT SUIVANT UN TRAITEMENT A LONG TERME OU NECESSITANT DES MESURES DE SANTE OU D'HYGIENE PARTICULIERES PENDANT LE TEMPS D'ACCUEIL.

Dans ce cas, un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être instruit par le médecin traitant et signé par les responsables légaux du jeune, le directeur de la structure et tout adulte susceptible d'encadrer ou de prodiguer des soins à l'adolescent.

CAS D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas d'un enfant ou d'un jeune en situation de handicap souhaitant être accueilli sur la structure, ses responsables légaux seront priés de prendre RDV avec le directeur de la structure qui conviendra avec la famille de la possibilité ou non d'accueillir le jeune dans des conditions satisfaisantes. Dans l'affirmative, il se chargera d'informer l'équipe des conditions particulières d'accueil et des moyens mis en œuvre ; il mènera avec elle une démarche de réflexion pour adapter les activités à cette situation de handicap.

PROTCOLE SANITAIRE SUITE AU COVID 19 **MIS EN PLACE SUR LA STRUCTURE**

En fonction des mesures en vigueur préconisées par les divers partenaires.